

## COMPTE RENDU DE REUNION DE COMITE RIVIERE

Mardi 11 octobre 2016  
Lieu : Peillon – Salle « la Sousta »

Pierre-Charles MARIA, Président de Comité Rivière et du Syndicat Intercommunal des Paillons (SIP), ouvre la séance à 9h50. Il remercie l'ensemble des participants et présente l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

#### Le Contrat de rivière des Paillons (2010-2016)

#### État d'avancement des actions (2010-2016)

L'amélioration de la qualité de l'eau

La GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) en faveur de la PI (Prévention des Inondations)

La gestion de la ressource en eau

La communication et la sensibilisation

#### Prospectives : le contrat de rivière des Paillons en 2017

Présentation de l'EPTB Maralpin

### LE CONTRAT DE RIVIERE DES PAILLONS (2010-2016)

Impulsé par la Directive Cadre sur l'Eau (2000) et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée en vue de l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques, le Contrat de rivière (2010) des Paillons est un programme de 64 actions en faveur d'une gestion intégrée des cours d'eau. Ses objectifs visent à améliorer la qualité de l'eau (Volet A), à restaurer, préserver et valoriser le patrimoine naturel (Volet B1), à assurer la protection contre les crues (Volet B2), à mieux connaître la ressource en eau (Volet B3), à sensibiliser et à communiquer (Volet C).

Porté par le SIP, il s'inscrit dans une démarche multi-partenariale, en collaboration avec le SIVOM Val de Banquière et la Métropole Nice Côte d'Azur, grâce aux soutiens de l'État, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, de la Région Provence Alpes Côte d'azur et du Conseil Départemental des Alpes Maritimes. Les actions sont mises œuvrées par plusieurs maîtres d'ouvrages.

D'un délai d'exécution de cinq ans (2010-2015), le bilan final, qui devait être réalisé en 2016, à la suite de la signature de l'avenant, est reporté en 2017, en vue du maintien d'une continuité des actions lors de la création de l'EPTB (2018).

### ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS (2010-2016)

C. DUPUY et O. BEJARANO (SIP) présentent l'état d'avancement des actions du Contrat de rivière.

(Le Power point de la réunion est téléchargeable sur le site [www.riviere-paillons.fr](http://www.riviere-paillons.fr)).

### L'AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX (Volet A)

Un programme d'actions en faveur de l'amélioration de la qualité des eaux a été impulsé à la suite d'une dégradation constatée du milieu.

Ces actions expriment la volonté collective de :

- Réduire les pollutions domestiques par l'amélioration des stations d'épuration (STEP) et celle des réseaux d'assainissement non collectifs.
- Acquérir une connaissance de la diffusion des pollutions industrielles et œuvrer pour leur réduction.
- Répondre aux orientations de la DCE et du SDAGE notamment en vue de l'atteinte du bon état écologique des eaux.

Les actions sont orientées autour de trois enjeux majeurs :

- L'amélioration ou la création de stations d'épuration pour un traitement conforme aux normes en vigueur des effluents (*réf. Directive Eaux Résiduaires Urbaines*)
- Le développement de l'assainissement collectif pour la réduction de la fréquence des rejets directs dans les cours d'eau
- L'identification et la résorption des pollutions industrielles

## Les actions d'amélioration ou de création des ouvrages de traitement

---

### La création d'une nouvelle station d'épuration dans les communes de Lucéram (A 15) et de Berre-les-Alpes (A 16)

*Maîtrise d'ouvrage déléguée: Syndicat Intercommunal des cantons de Levens, Contes, L'Escarène et Nice (SILCEN)*

*Actions en cours*

#### Rappel

Les stations d'épuration des communes de Lucéram et de Berre-les-Alpes présentent respectivement des dysfonctionnements. Les études de faisabilité ont mis en évidence, outre le vieillissement des ouvrages, leur sous-dimensionnement.

En 2014, ces études ont préconisé la création d'une nouvelle station d'épuration dans les deux communes, en faveur d'une filière sur lits plantés de roseaux. Cette technique permettra un meilleur traitement des eaux usées et nécessitera peu d'entretien sur le long terme. Suite à l'établissement du projet, les communes ont respectivement délégué la maîtrise d'ouvrage au SILCEN.

#### Avancement

Les maîtrises d'œuvres sont en cours.

**Lucéram** : la maîtrise d'œuvre est au stade PRO et une étude géotechnique est sur le point d'être réalisée.

**Berre-les-Alpes** : les acquisitions foncières ont été effectuées, les consultations sont actuellement en cours pour un lancement des travaux prévu en fin d'année 2016.

### L'amélioration du fonctionnement de la station d'épuration de Drap (A 12)

*Maîtrise d'ouvrage: Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées (SICTEU)*

*Actions en cours (données janvier 2016)*

#### Rappel

Les boues, ne pouvant être, jusqu'à présent, valorisées en raison d'un taux de métaux supérieur à la norme, elles étaient, de ce fait, envoyées en décharge, dans les Bouches du Rhône, entraînant la perte de la prime d'épuration et un coût financier accru. Par conséquent, la qualité des boues d'épuration doit être améliorée. Une réflexion sur leur valorisation, notamment, par co-incinération, laquelle, serait rendue possible par les cimenteries locales agréées LAFARGE et VICAT, est en cours. Néanmoins, il serait nécessaire d'acquérir un sécheur solaire, permettant d'atteindre un taux de siccité de 80%, condition pour ce procédé. Pour information, le taux actuel est estimé à 25-30%. Enfin, la mise aux normes de l'armoire électrique ainsi que le renouvellement des systèmes d'auto-surveillance sont nécessaires.

## **Avancement**

A la suite d'un suivi régulier, par le SICTEU, de la qualité des boues, il a été constaté une diminution de la présence de métaux lourds (notamment le nickel et le cadmium). Par conséquent, un plan d'épandage a pu être mis en place par le biais d'un prestataire agréé, avec lequel une convention a été passée afin de valoriser les boues et de récupérer la prime d'épuration.

En parallèle, le projet de mise en place d'un sécheur solaire a été lancé et en est au stade APS. Un bureau d'étude a été choisi afin d'étudier les solutions techniques les plus adaptées ainsi que la création d'un récepteur des matières de vidanges. Ce dernier aura pour but de réceptionner les margines et les eaux parasites, qui parviennent actuellement de manière conséquente et saisonnière dans le réseau, entraînant un dysfonctionnement.

Enfin, l'armoire électrique a été réparée ; le renouvellement du système d'auto-surveillance est considéré comme prioritaire.

## **La mise en place d'un assainissement collectif à Touët de L'Escarène (A 21)**

*Maîtrise d'ouvrage : la commune*

*Action lancée*

## **Rappel**

Lors du rendu de l'étude de faisabilité, il a été préconisé la création d'une station d'épuration propre à la commune de Touët-de-L'Escarène (A 21), afin de traiter ses eaux usées. Le raccordement à la STEP de L'Escarène était difficilement envisageable. La STEP (préconisée à 400EH) sera orientée vers des techniques écologiques. Enfin, une réflexion sur la valorisation des boues d'épuration sera menée en parallèle.

## **Avancement**

L'acquisition du foncier, par la commune, est en cours, une partie ayant déjà été acquise. Le SATESE a rédigé une proposition de cahier des charges, en appui technique, insistant sur les procédés écologiques. A la suite de la validation du projet par l'ARS (en attente) et du montage du plan de financement (conséquent pour la commune), la maîtrise d'œuvre pourra être lancée.

## **Le développement de l'assainissement domestique**

### **Le raccordement du quartier des Moulins à Tourette-Levens au réseau d'assainissement collectif (A 25)**

*Maîtrise d'ouvrage : Métropole NCA*

*Action achevée*

## **Rappel**

Tourette-Levens est raccordée à la STEP d'Haliotis, excepté le quartier des Moulins qui comprend une vingtaine d'habitations. Le risque de pollution de la nappe était présent au vu de l'ancienneté du dispositif. La topographie du terrain a nécessité de créer un poste de refoulement.

## **Avancement en 2016**

Les travaux ont été réceptionnés en septembre 2016.

## **Actions en faveur de la réduction de l'émission des rejets industriels**

### **Eaux Top Est Métropole (A35) Actions en cours**

*Maître d'ouvrage : Métropole NCA*

## **Rappel**

Depuis 2011, cette démarche collective a pour objectif de réduire les émissions de pollutions toxiques dispersées dans le système d'assainissement de Nice.

## **Syndicat Intercommunal des Paillons**

750, avenue de l'Hôtel de Ville - Sainte-Thècle - 06440 Peillon

Tel: 04 97 08 37 28 - Fax: 04 93 79 87 65 - si.paillons@orange.fr - www.riviere-paillons.fr

Démarche collective (NCA, entreprises, financeurs publics, chambres consulaires), elle s'applique sur les communes de **Nice, de Saint-André de la Roche et de La Trinité**.

La démarche implique :

- L'identification des sources de pollutions industrielles. NCA réalise un diagnostic, rencontre les entreprises, les accompagne techniquement, régule leur situation administrative et suit les établissements après réhabilitation.
- Le suivi de la qualité des effluents dans le réseau d'assainissement (campagne de mesures durant 7 jours consécutifs, points fixes)
- La sensibilisation, la communication

## Avancement

A **La Trinité**, l'ensemble des établissements ont été rencontrés. Il est prévu en 2017, un suivi de la réhabilitation de ces derniers.

A **Saint-André de la Roche**, la majeure partie des entreprises ont pu être rencontrées, permettant la régularisation d'une partie. Elle se poursuivra en 2017.

A **Nice**, les dossiers instruits relèvent soit du volontariat soit du constat de pollution. Le nombre conséquent d'établissements implique un délai plus long. En 2017, un contrôle plus général sera mené.

Enfin, de nombreuses plaquettes d'information ont été diffusées à destination du public et des professionnels.

Au vu des enjeux auxquels répond la démarche, d'une amélioration constatée de la qualité des eaux en certains points et des délais qu'implique la mission, un avenant a été signé afin de poursuivre l'action jusqu'au 31 décembre 2018.

## L'amélioration des rejets issus des établissements de la restauration et valorisation (A36)

*Maître d'ouvrage : Métropole NCA - Actions en cours*

### Rappel

Les graisses et les huiles alimentaires usagées (HAU) détériorent le réseau d'assainissement. C'est pourquoi, NCA accompagne les établissements dans l'acquisition d'un bac séparateur de graisses et dans la mise en place d'une collecte des HAU par un prestataire agréé.

Une charte de déversement leur est délivrée par NCA, davantage assimilée à un engagement moral qu'à une valeur réglementaire, du fait de leur assimilation aux rejets domestiques (loi WARSWANN, 2011).

### Avancement

Le diagnostic, la campagne de sensibilisation ainsi que les contrôles sont terminés sur les communes de **La Trinité** et de **Saint-André de la Roche**.

Les établissements contrôlés sur **Nice** relèvent soit du volontariat soit du constat de pollution. Un contrôle plus large est prévu en 2017.

P.-P. LEONELLI informe l'assemblée de l'existence de « Brigades de Police » environnementales qui contrôlent et verbalisent les professionnels lors de pollution constatée. Le service « Eau et Assainissement » n'ayant pas connaissance de ces actions, il a été mis en avant, l'intérêt, pour les deux services, de mettre en commun les données et le suivi des professionnels.

## Opération collective de réduction de la pollution dispersée toxique dans le réseau de la vallée du Paillon (A33)

*Action à poursuivre*

Le SICTEU s'est engagé dans l'élaboration d'une démarche collective avec l'Agence de l'Eau, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) ainsi que le SIP, afin de réduire les pollutions résultant des rejets industriels dans le réseau d'assainissement sur les communes de **Cantaron, Contes et Drap**. S'assimilant à la démarche « Eaux Top », cette dernière constituerait un appui. Pour l'heure, une proposition de convention d'opération collective entre le SICTEU, l'AERMC, les chambres consulaires et le SIP a été élaborée.

## BILAN

En quelques chiffres (2010-2016) :

- Sur 16 actions : 8 actions terminées - 8 actions engagées
- Soit **50%** des actions terminées et **50%** engagées
- 7,4 M€ HT aidés par l'Agence de l'Eau (28%) et le CD06 (24%)

### LA GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) EN FAVEUR DE LA PI (Prévention des Inondations) (Volet B1 et B2)

Les actions du volet B1 (Préserver et valoriser le patrimoine naturel) et celles du volet B2 (Assurer la protection contre les crues) sont intrinsèquement liées entre elles. L'entretien de la ripisylve, l'amélioration du libre écoulement des cours d'eau, la prévention des inondations, la continuité écologique, la valorisation des cours d'eau, toutes interagissent entre elles, présupposant d'une approche intégrée.

Parallèlement au Contrat de Rivière, un autre programme relatif à la protection contre les crues, le PAPI (Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations) a été mis en œuvre, dont une partie des actions figurant dans le Contrat de Rivière y ont été intégrées.

#### Les actions de valorisation des cours d'eau

Ces actions sont issues de la volonté de favoriser une prise de conscience quant à la préservation des milieux aquatiques par une réappropriation des cours d'eau par les riverains.

#### Réhabilitation et mise en valeur du Paillon dans la traversée de Contes (B 124)

Maître d'ouvrage : SIP

A lancer

L'opération consiste à la mise en place de panneaux d'information le long du cheminement, qui dessert l'ancien Moulin de Contes. Elle est à lancer en 2017.

#### Protection et mise en valeur de la grotte Fuon Cauda (B 137)

Maître d'ouvrage : SIVOM Val de Banquière

En cours

La grotte Fuon Cauda, située à Saint André de la Roche, constitue un site de valeurs patrimoniales et touristiques, qui mérite un réaménagement. Le bureau d'étude a proposé, au stade AVP, un projet de cheminement, lequel intègre les préconisations de mise en sécurité du site ainsi que la création d'un parking.

#### Les actions d'amélioration de la continuité écologique

La volonté de favoriser la continuité écologique répond à plusieurs objectifs : le développement et la migration des espèces piscicoles, la continuité sédimentaire, le maintien d'un profil d'équilibre du cours d'eau et la prévention des inondations.

Au préalable, des études sont en cours afin de dresser le diagnostic et de définir un programme d'actions.

#### Etude globale des fonctionnalités écologiques de la Banquière (B 140)

Maître d'ouvrage : Sivom Val de Banquière

Le SIVOM Val de Banquière procède actuellement au diagnostic écologique de la Banquière ainsi qu'à l'état des lieux des seuils.

## **Etude de restauration de la continuité écologique des Paillons (B 131)**

*Maître d'ouvrage : SIP*

*Bureau d'étude : Antéa Group*

*Achevée*

L'étude s'est déroulée en 3 phases :

- Diagnostic des enjeux

Cette phase consiste en l'apport de connaissances du bassin versant, en la définition des enjeux biologiques et morphologiques. Elle a permis de mettre en évidence des secteurs, dont notamment les Paillons de Nice et de L'Escarène.

- Diagnostic des ouvrages

Cette phase a permis de dresser l'état des lieux des ouvrages, recensés dans des fiches ouvrages.

- Priorisation des ouvrages et stratégie de restauration

Une hiérarchisation des treize ouvrages étudiés a été conçue en prenant en considération trois critères, dont l'incidence de l'ouvrage sur le transport sédimentaire, celle sur la montaison de l'anguille et l'opportunité de l'ouvrage (aspect règlementaire (liste 1 ou 2), son état, son accessibilité et son impact sur le risque inondation).

La classification est répartie comme suit : prioritaire / majeur / mineur

Deux seuils prioritaires apparaissent :

- Seuil de la zone d'Anatole France
- Seuil de Sainte-Thècle aval

La liste des ouvrages est présentée dans le power point, téléchargeable sur le site du SIP : [www.riviere-paillons.fr](http://www.riviere-paillons.fr).

C. BARLA (Fédération de Pêche 06) présente à l'assemblée les résultats issus du suivi de la population des anguilles sur les Paillons, réalisé en 2015. Dix stations ont bénéficié de deux campagnes (avril et septembre). L'étude a permis de mettre en évidence une amélioration de la qualité des eaux, induite par l'augmentation des peuplements piscicoles entre 2005 et 2016. Les anguilles présentent un bon recensement notamment en aval, la montaison étant compromise par la présence de certains seuils (accent mis sur celui de la zone d'Anatole France) et les assècs réguliers d'où l'intérêt d'intervenir, prioritairement, sur le Paillon de l'Escarène. Une étude de la continuité écologique sur la Banquière serait pertinente au vu du nombre de sujets recueillis en aval (plus d'information sur la présentation téléchargeable sur le site du SIP).

H. PAUL (Métropole NCA) soulève une amélioration de la qualité des eaux au vu des résultats. Les actions doivent se poursuivre tandis que l'impact bénéfique en aval de l'amélioration des STEP en amont permettrait la recolonisation par les peuplements. Il précise que des profils en long seraient nécessaires à une analyse plus fine des données.

Enfin, le fait que la Banquière n'ait pas été intégrée à l'étude sur la continuité écologique a été relevé par plusieurs membres. C. DUPUY précise que le SIVOM Val de Banquière est en charge de la réalisation de l'étude.

## **Les actions d'amélioration du libre écoulement des cours d'eau**

Le maintien du libre écoulement des cours d'eau implique une approche équilibrée de la gestion de ces derniers afin de favoriser leur préservation et d'agir en faveur de la prévention des crues.

## **Le programme pluriannuel de restauration de la ripisylve des Paillons (B 111)**

*Maître d'ouvrage : SIP*

*Entreprise : S.N Provençale Environnement*

*Action pluriannuelle*

Depuis 2010, le SIP opère un abattage et un débroussaillage sélectif afin de réduire le risque de formation d'embâcles tout en s'attachant à préserver la biodiversité et la stabilisation des berges. En revanche, les atterrissements sont totalement dévégétalisés afin de permettre la remobilisation des matériaux. C. DUPUY précise que, contrairement aux inondations de 2000, celles de 2014 ont mis en évidence la réduction de la formation d'embâcles grâce aux interventions annuelles.

Les secteurs sur lesquels intervient le SIP, en 2016, sont : **Blausasc, Borghéas, Contes, La Trinité, Les Novaines, Nice**. La fin des travaux est prévue en novembre.

## Restauration et entretien de la ripisylve de la Banquière (B 112)

Maître d'ouvrage : SIVOM Val de Banquière

Le dossier de Déclaration d'Intérêt Général, déposé, est en cours d'instruction. Le SIVOM a recensé et rencontré une partie des propriétaires.

## Restauration et enlèvement des blocs issus de la carrière VICAT, Paillon de l'Escarène (B 234)

Maître d'ouvrage : VICAT

Action renouvelée

L'entreprise VICAT intervient régulièrement afin d'enlever les matériaux excédentaires, issus des tirs de mine, pouvant entraîner un risque de remobilisation de ces derniers vers l'aval. Intervenu en 2014, l'entreprise prévoit une nouvelle opération lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

## Suivi de la mobilité des blocs provenant des tirs de la carrière de la SEC, clue de la Banquière (B 235)

Le suivi est réalisé par la SEC et le SIVOM Val de Banquière, qui, à ce jour, ne préconisent pas d'opération en l'absence d'encombrement du lit.

## Gestion du transport solide (B 231)

Maître d'ouvrage : SIP

Reportée

L'apport de connaissances et la définition de zones sensibles permettrait de réaliser un suivi du transit sédimentaire dans le cadre d'un plan de gestion équilibré. L'objectif étant de pouvoir réduire le risque de débordement des cours d'eau au niveau des zones prédéfinies, sans avoir recours à des aménagements impactant le milieu.

L'action est reportée.

## La mise en sécurité du site de Sainte-Claire (B 213)

Maîtrise d'ouvrage : SVB

Le bureau d'étude, choisi en juin 2015, procède à l'élaboration du projet, actuellement, au stade AVP.

## BILAN

### Préserver et valoriser le patrimoine naturel (Volet B1)

En quelques chiffres (2010-2016)

- Sur 14 actions : 7 actions terminées - 6 actions engagées - 1 action à lancer
- Soit 50% des actions terminées, 43% engagées et 7% à lancer.

### Assurer la protection contre les crues (Volet B2)

En quelques chiffres (2010-2016)

- Sur 10 actions : 6 actions engagées - 4 actions à lancer - 12 actions reportées dans le PAPI
- Soit 60% des actions terminées, 40% à lancer.

## CONTRIBUER A LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU (Volet B3)

A la suite d'un manque de connaissances constaté sur l'état de la ressource en eau, le Contrat de Rivière des Paillons a pour objectif d'apporter des données qualitatives et quantitatives sur la ressource en eau souterraine et superficielle en vue d'établir un programme de gestion intégrée et durable de ces dernières.

### Etude hydrogéologique de la ressource souterraine stratégique des massifs calcaires jurassiques (B 311)

*Maîtrise d'ouvrage : Conseil Départemental des Alpes Maritimes*

*Coût estimé : 680 000€*

*Action en cours*

#### Rappel

L'étude doit permettre d'acquérir une vision globale des ressources en eaux souterraines et superficielles du bassin versant et de comprendre les interactions entre ces deux masses d'eaux. Un accent est mis sur la nappe souterraine des massifs calcaires jurassiques identifiée, par le SDAGE, comme ressource stratégique à préserver pour l'AEP future. Cette étude, déclinée en 3 phases, permettra d'élaborer un plan de gestion durable de nos ressources.

#### Etat d'avancement

##### 1<sup>ère</sup> phase - Bilan des ressources en eau et pré-identification des Zones de Sauvegarde pour le Futur (ZSF)

Lancée en septembre 2015, le bilan des ressources et des systèmes AEP a pu être dressé dans sa quasi-totalité, lequel est en cours de finalisation. La plupart des communes ont été rencontrées. Les cartes géologiques et hydrogéologiques ont été réalisées.

A cet effet, une réunion de présentation des premières données et d'avancement de l'étude est prévue en fin d'année.

##### 2<sup>ème</sup> phase – Investigations complémentaires, mise en place d'un réseau piézométrique et caractérisation des ZSF

Lancée en 2015 lors de la mise en place d'un réseau piézométrique (données réalisées en régie ainsi que le suivi des débits des eaux superficielles), un forage d'investigation a été réalisé dans les calcaires jurassiques et un forage profond est prévu lors du dernier trimestre 2016.

##### 3<sup>ème</sup> phase – Elaboration d'un schéma de gestion intégrée et définition d'actions pour la protection des ressources stratégiques.

Cette phase découlera de la finalisation des deux précédentes. Elle est prévue pour 2018.

### Suivi des débits et des assecs (B 314)

*Maître d'ouvrage : SIP*

*Action mensuelle*

Mensuellement, le SIP mesure le débit des cours d'eau et localise les assecs. Jusqu'à présent, la période pluvieuse de 2009-2014 avait permis de maintenir, jusqu'ici, des réserves malgré des années plus sèches. Les données du mois d'août 2016 (téléchargeables sur le site internet) montrent un affaiblissement de ces réserves induits par la présence d'assecs davantage marqués.

### Campagne n°2 de mesure de la qualité des eaux (B 323)

*Maîtrise d'ouvrage : Conseil Départemental des Alpes Maritimes*

*Action en cours*

La 2<sup>ème</sup> campagne (2015-2016) se termine en fin d'année et aura permis de réaliser 8 analyses physico-chimiques (à chaque saison) et 2 analyses biologiques (diatomées, invertébrés, piscicoles). Les données recueillies seront

présentées en 2017 et nous permettront d'analyser d'éventuelles évolutions de la qualité de l'eau en comparant avec les résultats issus de la 1<sup>ère</sup> campagne.

## BILAN

*En quelques chiffres (2010-2016)*

- Sur 7 actions : 1 action terminée – 4 actions engagées - 2 actions à lancer
- Soit 14% des actions terminées, 57 % engagées et 29% à lancer.

## COORDONNER, SENSIBILISER ET EVALUER LE CONTRAT DE RIVIERE (Volet C)

Ce volet répond à la volonté de communiquer sur les actions du Contrat de Rivière des Paillons et de sensibiliser la population et les scolaires à la préservation des milieux aquatiques par une réappropriation du cours d'eau. Pour cela, différents outils ont été mis en place.

### La communication

#### La lettre d'information « Païoun Ven », les newsletters et le site internet

Deux lettres d'information sont éditées annuellement en 1 300 exemplaires et la version numérique est téléchargeable sur le site internet. Les newsletters complètent ce support, en transmettant, à plus de 300 abonnés, l'actualité relative au Contrat de Rivière. Le site internet est régulièrement mis à jour.

### La sensibilisation

#### Les « Paillons s'exposent »

Depuis 2013, l'exposition est accueillie par les communes et permet au public de découvrir les Paillons à travers sept ateliers thématiques (informations plus précises sur le site internet). Par ailleurs, elle constitue un outil pédagogique complémentaire aux ateliers scolaires, dispensés par la Fédération de Pêche.

Les communes ayant bénéficié de l'exposition, en 2016, ont été présentées :

- Musée de Contes
- Mairie de Châteauneuf-Villevieille
- Journée de l'Environnement à la Trinité
- Saint-André de la Roche

#### Le « projet Rivière », l'éducation à l'environnement

Chaque année, la Fédération de Pêche 06 dispense un programme pédagogique à 4 classes de CM<sup>1</sup>/CM<sup>2</sup> des écoles du bassin versant des Paillons, lesquelles sont pour 2016 :

- Ecole de la **Pointe de Contes**
- Ecole **Denis Delahaye** (La Trinité)
- Ecole **Charles Barraya** (Lucéram)
- Ecole **Félix Colomas** (Saint-André de la Roche)

Les élèves bénéficient de 7 demi-journées en classe et d'une journée sur le terrain, les initiant à la pêche en eau douce. Pour la saison 2016-2017, une séance sur le risque inondation et les comportements à adopter en cas de crise sera intégrée afin de sensibiliser les élèves à ce risque et de rapprocher intimement la gestion des milieux aquatiques (GEMA) à la prévention des inondations (PI). Par ailleurs, le SDIS 06 interviendra pour chaque classe, lors d'un module

de 2h, pour informer les élèves sur la conduite à tenir en fonction des divers risques majeurs et les former au rôle d'assistant de sécurité (au collège/lycée).

## BILAN

<p><i>En quelques chiffres (2010-2016)</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Sur 8 actions : 8 actions engagées</li><li>- 1,2 M€</li></ul>
--

## BILAN GLOBAL

A ce jour, 29% des actions sont réalisées et 57% engagées, certaines présument de leur achèvement en 2017. Néanmoins, d'autres actions, notamment dans le cadre des actions d'amélioration de la qualité des eaux (précisées ci-dessus), nécessitent d'être relancées.

## PROSPECTIVES : LE CONTRAT DE RIVIERE DES PAILLONS EN 2017

C.DUPOY précise qu'il a été convenu, en concertation avec l'Agence de l'Eau RMC, de prolonger le Contrat de Rivière des Paillons jusqu'à la fin de 2017, tout en respectant les échéances appliquées aux subventions. Cette démarche témoigne de la volonté de maintenir une dynamique et une continuité jusqu'à la création de l'EPTB Maralpin.

## L'EPTB MARALPIN

C. MARRO (Conseil Départemental des Alpes-Maritimes) présente le contexte, les enjeux et les contours de la création de l'Établissement Public Territorial Maralpin (EPTB), en 2018, dans le cadre de la mise en application de la compétence GEMAPI.

*Cf. présentation téléchargeable sur le site [www.riviere-paillons.fr](http://www.riviere-paillons.fr)*

A la suite de l'intervention de C. MARRO, P. BARRET (AERMC) excuse l'absence de Madame BERTHAUD et remercie les acteurs pour la présentation réalisée. Il précise que le Contrat de Rivière constitue un levier de développement pour les territoires, et qu'à ce titre, il est nécessaire de privilégier une vision globale amont/aval du bassin versant, en conjuguant les enjeux environnementaux à ceux du territoire, pour un développement durable de ce dernier. La concertation et l'apport de connaissances doivent permettre d'aller plus loin. En s'appuyant sur l'étude de la Continuité Ecologique, il démontre l'intérêt d'acquiescer une approche globale, en traitant de manière concomitante les différentes thématiques (sédimentaire, écologique, risque inondation). P.BARRET conclut par la volonté de l'AERMC de poursuivre son accompagnement dans la démarche et d'être à l'écoute du projet de l'EPTB esquissé.

H. PAUL (Métropole NCA) conforte les propos de P. BARRET et rajoute que la création de l'EPTB démontre la volonté politique d'intervenir sur ces thématiques, à une échelle en synergie avec les pouvoirs publics. Le transfert de la compétence à l'EPTB induit la pérennisation des actions et, de même, celle des financements. Ainsi, l'EPTB constitue une ouverture, et non un frein au Contrat de Rivière et à la poursuite de cette démarche.

O. MOUHAD (FARE SUD) entend bien les propos tenus mais s'interroge sur le devenir du SIP en 2017. P.-C MARIA assure que le travail se poursuivra tout le long de l'année 2017 afin que les actions puissent être menées à leur terme, l'EPTB prenant le relais, le cas échéant. Par ailleurs, le SIP deviendra membre du SMIAGE (Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau). C. MARRO rajoute qu'il n'y a pas de changement impactant le travail des divers syndicats en 2017. La concertation se concrétisera lors de réunions avec les EPCI et les syndicats afin de « bâtir ensemble ces programmes d'actions, de renforcer l'équipe et d'être efficace pour la suite ».

C. PITTET assure que le Conseil Régional PACA, partenaire dans les démarches du Contrat de Rivière et du PAPI des Paillons, honorera son engagement jusqu'à l'achèvement des actions.

## Clôture de séance

P.-C MARIA remercie C. MARRO pour la présentation très claire qu'il a faite de la suite qui sera donnée aux actions engagées par le SIP et insiste sur la volonté de travailler en commun en vue d'une efficacité optimale.

P.-C MARIA remercie l'ensemble des membres du Comité de Rivière et lève la séance à 12h.

## Liste des personnes présentes

Nom	Structure
ALLARD MéliSSa	CCI NCA - Conseillère Eau
BARLA Christophe	Fédération de pêche 06 - Directeur
BARRET PIERRE	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
BEJARANO Olivia	SIP - Chargée de missions
BRUZZONE Cyril	SIVOM Val de Banquière - Chargé mission environnement
CALMET Michel	Maire de Lucéram
CASTEJON Charlotte	Métropole Nice Côte d'Azur -- Responsable cellule industrielles
DALMASSO Jean-Paul	Maire de la Trinité
DODAIN Gracienne	Adjointe au maire de Drap
DORGIGNE Yannick	NCA - DPGR
DUPUY Christophe	Directeur du SIP
FELIX Michel	ACME Vice-Président
FERNANDEZ-BARAVEX Emmanuelle	Adjointe au maire de La Trinité - Conseillère métropolitaine
GHIRAN Jean-Claude	Adjoint au maire de Levens
HERVE Paul	NCA et maire de Saint-Martin-du-Var
JEANNE Julien	NCA- Chargé de mission Environnement
KALUZNY Christelle	Responsable Service EEDD de la Fédération de Pêche 06
KHALDI BOUOUGHROUM Fatima	Adjointe au maire de Nice - Conseillère métropolitaine
LABIGAND Benoît	ONEMA 06
LEONELLI Pierre-Paul	Conseiller régional PACA
LORETZ Elodie	Adjointe au maire de Contes
MAQUARD Françoise	Présidente de GADSECA
MARIA Pierre-Charles	Président de Comité de Rivière et du SIP
MARRO Cyril	Conseil départemental 06
MOUHAD Odette	FARE SUD
NAVILLE Ségolène	DDTM 06 – Service Eau et Risques
PALLESCO Serge	Responsable Eau Assainissement SICTEU
PANAIVA Thierry	Directeur de Société d'Exploitation de Carrières
PITTET Cécile	Conseil Régional PACA
RIBIERE Alain	Conseiller mairie de Coaraze – représentant de GADSECA et FARE SUD
ROBBE Colette	DDTM 06 –Service Eau et Risques
ROUSSEL Yoann	DGST à Levens
THAON Anne-Laure	Conseil départemental 06
VALLAURI Jean-Claude	Adjoint au maire de L'Escarène